

JOEL LUMIEN

15/11/85

Etudiants communistes contre la visite du Premier ministre d'Ankara

LOI TURQUE A PARIS

TÜSTAV ARŞİVİ
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

Des agents armés de la dictature agressent sauvagement garçons et filles venus dénonçer le régime du général Evren. Onze démocrates turcs ont été, hier, condamnés à mort

LE Premier ministre turc, M. Turgut Ozal, n'a pas apprécié que des étudiants communistes lui rappellent, hier soir dans une salle de l'UNESCO, qu'il représentait un régime criminel, une dictature. Son Excellence prétend, au contraire, que c'est une démocratie. Il est venu, à Paris, en visite privée de 24 heures, pour discourir dans un colloque organisé par l'association « Islam et Occident » et rencontrer MM. Chirac et Barre. Pendant ce temps, les tribunaux militaires turcs continuent à condamner les opposants à mort. M. Turgut Ozal avait emmené dans ses bagages des représentants en civil de la police turque pour le protéger des adversaires français à la dictature du général Evren. Il est scandaleux qu'on laisse ainsi les flics d'Ankara faire la loi à Paris.

Ces individus ont sauvagement agressé les quelques dizaines d'étudiants communistes qui avaient réussi à se glisser dans la salle du colloque. Sabino Patruno, secrétaire national de l'UEC, s'est levé pour lire une déclaration afin de dire son fait au représentant des assassins de la démocratie. Ses camarades ont alors lancé des tracts de protestation. Les policiers turcs les ont violemment battus, Sabino a été blessé à l'arcade sourcilière. Un des hommes de main de la dictature a braqué son revolver en criant « Attention, je tire ! » La police française attendait à la sortie. Nos camarades ont demandé et obtenu sa protection. L'actualité tragique de la Turquie a fourni une justification supplémentaire au geste de protestation des étudiants communistes. Au moment même où se déroulait leur manifestation, les dépêches en provenance d'Ankara annonçaient que onze opposants à la dictature du général Evren venaient d'être condamnés à morts. Les sentences ont été prononcées, hier, par le tribunal militaire d'Erzurum, une ville située à l'est de la Turquie. Les juges avaient décidé d'envoyer à la potence treize prisonniers politiques mais deux de leurs victimes étant encore des mineurs, ils ont commué les peines de ces jeunes patriotes en réclusion à perpétuité.

M. Turgut Ozal, le Premier ministre turc qui a été reçu comme il convenait, grâce à l'initiative prise par l'UEC, avait choisi « Libération » pour tenter d'améliorer l'image du régime militaire dont il n'est qu'une couverture civile. Il a paru assuré de l'amélioration des relations franco-turques, « si ce n'est pas tout de suite, sans doute après ». Ankara n'est d'ailleurs pas mécontente des rapports actuels puisque son envoyé a confié que les sociétés françaises allaient être, à nouveau, invitées à participer aux appels d'offres en Turquie.

Ce point acquis, M. Turgut Ozal n'a pas craint de prétendre : « La Turquie est aujourd'hui une démocratie meilleure qu'avant le 12 septembre 1980 » (date de la prise de pouvoir par l'armée. Pour prouver la valeur de cette affirmation, le Premier ministre du général-président s'est déclaré hostile à une amnistie générale avant cinq ou six ans. Légaliste jusqu'au bout, il a expliqué qu'une telle mesure nécessiterait une révision de la constitution. « Il nous faut la tester d'abord », a-t-il souligné ; en condamnant à mort et en pendant, a oublié de préciser ce représentant si constitutionnel de la dictature installée au flanc de l'Europe.

Les représentants de ce régime ont retrouvé leurs sièges d'observateurs au conseil européen et M. Turgut Ozal s'en prévaut pour déclarer : « l'Europe a tout à gagner à ce que la Turquie en fasse partie. » L'Assemblée européenne lui a infligé, hier, un démenti.

Sur un amendement présenté par Robert Chambeiron, au nom du groupe communiste et apparentés, elle s'est prononcée, en première lecture du budget de la CEE pour 1986, en faveur du gel de crédits destinés à la Turquie. Ce vote a été acquis à une majorité très importante.

Il peut être considéré comme une condamnation du régime d'Ankara car il est stipulé, dans l'amendement adopté, que ces crédits ne pourront être débloqués tant que la Turquie n'aura pas retrouvé la plénitude des droits démocratiques.

Il faut espérer que le Conseil des ministres qui a le dernier mot sur ces crédits, et donc le gouvernement français, tiendront compte de la volonté exprimée par l'Assemblée européenne et ne rétabliront pas, lors de la réunion de fin novembre, les crédits destinés à la Turquie, comme cela fut fait l'an passé.

Jean George